



Décision n° 2024-110D

Objet : Convention de mise à disposition entre Grand Chambéry et l'Etablissement public foncier local (EPFL) de la Savoie pour la réalisation d'un espace de stationnement pour les autobus du réseau Synchro Bus

Le vice-président chargé de la mobilité,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace de stationnement dédié aux nouveaux autobus du réseau Synchro Bus, une convention de mise à disposition d'un tènement doit être signée.

Considérant les contraintes techniques liées à l'exploitation du réseau Synchro Bus et les exigences de stationnement des nouveaux autobus en phase de livraison,

Considérant que l'espace identifié pour l'implantation de ce nouvel espace de stationnement est porté par l'EPFL de la Savoie,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président les conventions de mise à disposition de bien immobilier nécessaires au fonctionnement des services de mobilité,

Vu l'arrêté de délégation de fonction du vice-président chargé de la mobilité n° 2023-046A,

DECIDE

Article 1 : la signature de la convention de mise à disposition par l'EPFL pour la réalisation d'un espace de stationnement pour les autobus du réseau Synchro Bus est autorisée,

Article 2 : la convention est conclue, à titre gratuit, jusqu'à la fin du portage par l'EPFL pour le compte de la Ville de Chambéry (printemps 2027),

Article 3 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2024-110D**

Objet de l'acte : Convention de mise à disposition entre Grand Chambéry et l'Établissement public foncier local (EPFL) de la Savoie pour la réalisation d'un espace de stationnement pour les autobus du réseau Synchro Bus

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations

Date de l'acte :

Annexe(s) : **PLAN DE SITUATION**

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240711-lmc1H31950H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31950H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2024

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 11 juillet 2024